

# COMPRENDRE VOTRE AVIS D'ÉCHÉANCE

Préfinancement sous forme d'anticipation

Félicitations ! Vous venez de signer chez le notaire et vous êtes désormais propriétaire.

Après le premier versement effectué auprès du notaire, le reste des fonds vous sera débloqué en plusieurs fois, jusqu'à la livraison du bien ou selon l'avancement des travaux. Vous allez recevoir pendant cette période des avis d'échéance de votre compte de prêt vous indiquant les sommes à régler.

Pour faciliter votre compréhension et pour toujours mieux vous satisfaire, consultez sans plus attendre les informations ci-dessous.

## COMMENT LIRE UN AVIS D'ÉCHÉANCE ?

**Votre financement comprend une période pendant laquelle vous ne payez que les intérêts sur les sommes débloquées, les cotisations d'assurance et les frais de dossier (période dite de préfinancement sous forme d'anticipation).**

### 1 L'échéance

Elle se compose uniquement d'intérêts. Ils sont calculés au taux du prêt en fonction du montant et de la date des sommes débloquées, à partir du 1<sup>er</sup> versement de fonds (règlement au notaire) jusqu'à la livraison du bien ou la finalisation des travaux (dernier versement de fonds). Votre échéance, pendant cette période, augmentera en fonction des sommes versées.

### 2 Les frais de dossier

Ils apparaissent sur votre arrêté de compte sous le nom de « Frais de gestion ». Ils correspondent à l'étude et au traitement de votre dossier. Ils sont dus dès le premier versement de fonds et sont réglés en 1 ou 6 fois conformément à votre offre de prêt.

Exemple : le 12 février, M. Dupont a signé un contrat de réservation pour un bien en l'état futur d'achèvement d'un montant de 160 000 € qu'il finance grâce à un prêt du Crédit Foncier. Le financement de la construction se faisant en fonction de l'avancement des travaux, le Crédit Foncier débloque un 1<sup>er</sup> versement de 45 000 € pour la signature chez le notaire le 25 avril.

Le 20 mai (jour du mois auquel le client a choisi d'être prélevé), M. Dupont sera prélevé des intérêts calculés du 25 avril au 20 mai, sur les 45 000 € versés, des frais de dossier et des cotisations d'assurance calculées au prorata du nombre de jours suivant la prise d'effet de l'assurance.

### 3 Les cotisations d'assurance

Il s'agit du montant mensuel correspondant aux différentes assurances souscrites. L'assurance prend effet à la date d'acceptation de l'offre ou dès le premier versement de fonds sur au moins l'un de vos prêts, conformément à votre choix lors de la demande d'adhésion.

La première cotisation d'assurance est due à la date de l'échéance suivant la prise d'effet de l'assurance, au prorata du nombre de jours. Le montant des cotisations d'assurance suivantes sera celui indiqué dans votre offre de prêt.

Exemple : vous choisissez d'être assuré à partir du premier versement de fonds le 25 avril, et vous serez prélevé le 20 de chaque mois. Le 20 mai, la cotisation d'assurance sera calculée sur les 25 jours écoulés entre le 25 avril et le 20 mai.

EXEMPLE

1 2 3

Situation de compte au 31/01/2016		
	Debit	Credit
Solde au 31/12/2015		0,00
10/01/2016 ECHÉANCE	247,20	
10/01/2016 FRAIS DE GESTION	10,20	
10/01/2016 COTISATION SECUR - PTA - IT -	40,59	
10/01/2016 COTISATION FAMILLE +	1,90	
10/01/2016 PRELEVEMENT EXTERNE SEPA		364,14
Solde à jour		

  

Décompte de l'échéance au 10/02/2016		
	Debit	Credit
10/02/2016 ECHÉANCE	698,75	
10/02/2016 FRAIS DE GESTION	10,20	
10/02/2016 COTISATION SECUR - PTA - IT -	80,09	
10/02/2016 COTISATION FAMILLE +	1,90	
Total échéance : 811,99 EUR		

Somme prélevée le 10/02/2016 : 811,99 EUR

Informations prélevement SEPA :  
 • Compte débiteurs : FR24 3000 2002 4100 0109 5887 F00  
 • Référence Unique de Mandat (RUM) : C0C15238090500077  
 • Intermédiaire Créancier (IC3) : F00FCR0003

Informations situation de compte :  
 • Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées conformément aux dispositions du contrat de prêt.



A l'issue de la période de préfinancement sous forme d'anticipation, c'est-à-dire une fois l'intégralité des fonds débloqués, vos mensualités seront celles prévues sur votre offre de prêt. Vous recevrez un nouveau tableau d'amortissement récapitulant vos dates de prélèvement.

## QUI CONTACTER ?

➤ Pour toute question concernant les versements de fonds, vous pouvez joindre votre Conseiller de financement dont les coordonnées figurent au bas de la lettre d'accompagnement de votre offre de prêt.

➤ **Vous avez besoin d'informations complémentaires ?**

### CONTACTEZ-NOUS



• Depuis votre **espace client internet** sur [creditfoncier.fr](http://creditfoncier.fr), rubrique « Accès Client Crédit »



• Par **mail** à [services-clients@creditfoncier.fr](mailto:services-clients@creditfoncier.fr)



• Par **écrit** à l'adresse suivante  
Crédit Foncier  
TSA 83333  
92894 NANTERRE cedex 09



• Par **téléphone** au **01 49 77 91 17** (Appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Pour faciliter nos échanges, pensez à vous munir de votre numéro de client et de votre numéro de prêt que vous trouverez sur la 1<sup>ère</sup> page de votre avis d'échéance.



**CRÉDIT FONCIER**